

RAPPORT ANNUEL 2023

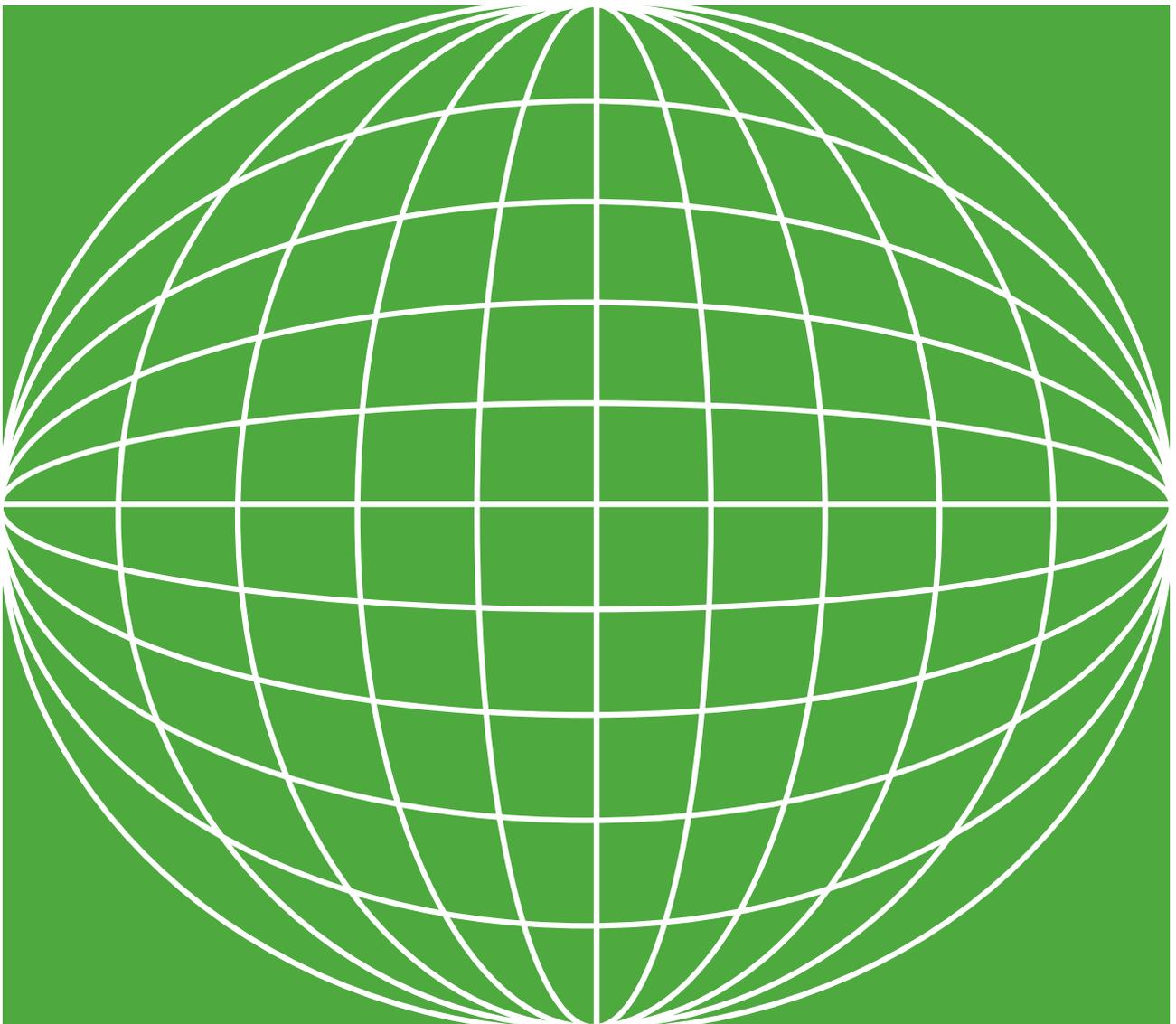


TABLE DES MATIÈRES

3	MOT D'INTRODUCTION
4	LIBERTÉ D'EXPRESSION ET D'INFORMATION
5	PROTECTION ET SÉCURITÉ DES DONNÉES, DROIT À LA VIE PRIVÉE
9	DÉMOCRATIE NUMÉRIQUE, E-GOUVERNEMENT ET INFRASTRUCTURE
11	ACTIVITÉS DE CONSEIL, DE FORMATION ET AUTRES SERVICES
13	RENCONTRES ET ÉVÉNEMENTS
16	RELATIONS PUBLIQUES
17	SECRÉTARIAT
19	ORGANISATION
20	COMPTES ANNUELS 2023
22	AIDES ET DONS
23	IMPRESSUM

MOT D'INTRODUCTION

L'année 2023 a été aussi déterminante que productive pour l'association.

A l'automne, pour la première fois après plusieurs années de pause, nous organisons de nouveau «Jugend hackt» (la jeunesse hacke, événement) en Suisse. Les cinquante participants réunis pendant un long week-end ont fait de cet événement une grande réussite. Les cinq projets créés par les jeunes dans notre hackerspace sont remarquables: la relève semble bel et bien assurée! Suite à cette expérience, l'équipe est motivée pour organiser une nouvelle édition en 2024.

2023 restera aussi et surtout l'année de notre nouveau Concept de protection des données. Notre proposition traite non seulement des lacunes de la loi actuelle, mais offre également un cadre juridique pour le recours à l'intelligence artificielle et la réutilisation de données. Nous nous rappellerons aussi du succès de notre campagne contre la reconnaissance faciale dans l'espace public et la surveillance des flux de visiteurs dans les gares par les CFF, menée en collaboration avec plusieurs autres organisations de la société civile. Il convient enfin de mentionner la mise à jour de notre générateur en ligne de demandes d'accès aux données.

Désormais, notre association compte plus de 1'000 membres dans l'ensemble de la Suisse, dont beaucoup contribuent à nos activités. Ensemble, nous continuerons à nous engager pour les libertés dans un monde connecté.

Erik Schönenberger (directeur)

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET D'INFORMATION

Blocages de sites internet

La pratique qui consiste à bloquer des sites porte atteinte aux libertés d'expression et d'information et à la liberté économique. C'est pourquoi Société Numérique met à disposition des serveurs DNS sécurisés (voir rubrique «Services»). Les moyens techniques utilisés pour ces blocages sont les mêmes que ceux utilisés par les cybercriminels. Dans le même temps, ces blocages sont faciles à contourner, même avec de faibles connaissances. Enfin, ils entrent en contradiction avec les évolutions qui visent à sécuriser l'utilisation d'Internet (DNSSEC, DNS-over-TLS, DNS-over-HTTPS). Ils ne constituent donc pas une mesure appropriée. Plutôt que d'essayer d'«améliorer» cette pratique, nous demandons que le principe «effacer plutôt que bloquer» s'applique aux offres et aux contenus qui sont punissables.

Grâce au large débat sur le blocage de sites internet que nous avons pu mener lors de la campagne sur le référendum contre la loi sur les jeux d'argent, la pertinence de ce principe s'est finalement imposée. C'est le Conseil fédéral qui s'est le premier clairement opposé en 2022 à l'intervention parlementaire en faveur du blocage des contenus pornographiques pour les moins de 16 ans. En 2023, alors qu'il l'avait d'abord acceptée, cette mesure a finalement aussi été rejetée par le Conseil national – après un détour par le Conseil des États (et de nombreuses négociations politiques).

Droits voisins («Taxe sur les liens»)

En 2019, lors du débat sur le droit d'auteur, la commission compétente du Conseil des États avait déjà décidé, de manière surprenante, d'instaurer un droit voisin pour les éditeurs de médias. Suite à cela, une alliance pour un droit d'auteur équitable s'était très rapidement créée pour s'opposer au projet autodestructeur d'introduire une «taxe sur les liens» hypertextes. Plus de 1'000 personnes avaient ainsi manifesté à Zurich contre cette réforme du droit d'auteur. Deux jours plus tard, nous étions invités à la commission du Conseil des États pour exprimer nos critiques. Le Conseil des États avait, par la suite, décidé de renoncer à ce projet, ce qui était pour nous un grand succès.

Malheureusement, cela a peu duré. Un an durant, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) a organisé un «dialogue avec les médias». Sur invitation de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, des représentants de la presse écrite, de la radio, de la

télévision et des médias en ligne ont pu y participer – mais pas ceux de la société civile. Ce dialogue avec les médias s'est terminé sans aboutir, comme le montrent des documents rendus publics à notre demande et en vertu de la loi sur la transparence. En 2023, contrairement aux recommandations de sa propre analyse d'impact de la réglementation (AIR), le Conseil fédéral a présenté un avant-projet de nouvelle loi.

Nous rejetons fermement le projet de réforme du droit d'auteur visant à introduire un droit voisin pour les éditeurs de médias. Dans notre prise de position, nous recommandons au Conseil fédéral d'interrompre le processus. Le projet de loi n'est pas en mesure de promouvoir un journalisme démocratique. Il met en danger la place médiatique suisse et conduit à une nouvelle concentration au sein du secteur des médias. Les modalités envisagées pour déterminer la part des recettes pour les auteurs sont problématiques et génèrent des inégalités de traitement entre les différentes catégories de contributeurs.



Au dossier droits voisins (en allemand)

Régulation des plateformes numériques

Une grande partie de notre vie publique démocratique se déroule aujourd'hui sur des plateformes numériques de communication privées. Nous ne pouvons ni comprendre comment cela se passe, ni l'influence que cette évolution a sur notre société, ni nous protéger efficacement contre la manipulation, les discriminations ou des phénomènes tels que les discours de haine. Dans le cadre d'une réglementation des plateformes, les droits des utilisateurs devraient être renforcés en exigeant plus de transparence et de responsabilité de la part des plateformes. Ces organisations privées agissent en se référant à leurs «Termes et conditions d'utilisation» (et selon leur bon vouloir). Au lieu de cela, nous défendons la possibilité de recourir à des organes de conciliation extrajudiciaires indépendants et, en dernier ressort, de faire appel à des instances de l'État de droit pour régler les litiges.

En conséquence, nous nous sommes engagés, dans le cadre d'une consultation sur l'analyse d'impact de la réglementation de la Confédération, pour le renforcement des droits fondamentaux en matière de communication et des conditions indispensables à un débat public sain.

PROTECTION ET SÉCURITÉ DES DONNÉES, DROIT À LA VIE PRIVÉE

Surveillance de masse

Avant 2011, l'opinion publique suisse n'avait pas vraiment conscience du fait que la localisation des téléphones portables était enregistrée lors des communications. La première campagne de Société Numérique a donc porté sur la conservation des données. Entre-temps, le terme est entré dans le débat politique. On doit également le débat sur l'exploration du réseau câblé (voir ci-dessous) à une campagne médiatique de Société Numérique.

Depuis, les récentes controverses autour du certificat Covid, du traçage des contacts et de l'identification électronique, les principes de la sobriété dans la récolte des données et des efforts faits pour leur protection par des moyens techniques sont devenus de plus en plus présents dans les débats politiques. Les architectures décentralisées et les logiciels en source ouverte (open source) sont maintenant des concepts courants en politique. Il s'agit d'une évolution remarquable que nous attribuons également à notre engagement de ces dernières années.

Néanmoins, nous avons encore beaucoup à faire, comme le montrent les analyses de risque et le profilage prévus dans la future loi sur les douanes. Ceux-ci ne concernent pas seulement les passages de frontière, mais aussi, dans le cas de la lecture automatique des plaques de contrôle notamment, les véhicules et donc les personnes dans tout le pays. Nous nous sommes prononcés contre ces projets dans une prise de position détaillée, que nous avons également défendue devant la commission et le Parlement.

Plainte contre l'exploration du réseau câblé

La loi sur le renseignement (LRens) est entrée en vigueur en 2017. Cette légalisation de l'exploration du réseau câblé est une violation grave du droit fondamental à la protection de la vie privée. Le secret professionnel, tel que celui des avocats ou des médecins, s'en trouve aussi vidé de sa substance. La surveillance du réseau câblé viole la présomption d'innocence et le principe de proportionnalité. En conséquence, Société Numérique a déposé fin août 2017 une requête au Service de renseignement de la Confédération (SRC) le sommant d'y renoncer.

Le service de renseignement ainsi que le Tribunal administratif fédéral ont estimé qu'il n'était pas nécessaire d'entrer en matière sur le fond de

notre requête. Nous nous sommes opposés à cette décision auprès du Tribunal fédéral. Celui-ci a alors retenu dans son arrêt du 1er décembre 2020 que les mesures liées à l'exploration du réseau câblé sont considérées comme secrètes et ne sont pas non plus communiquées ultérieurement aux personnes concernées. Le droit d'accès prévu par la législation sur la protection des données ne permet donc pas, dans un cas particulier, d'obtenir une protection juridique efficace contre cette pratique. «Dans ces conditions, il n'est pas possible pour les plaignants de contester des mesures concrètes de reconnaissance radio et par câble les concernant. Ils sont donc contraints de faire examiner le «système» de reconnaissance par radio et par câble en Suisse».

Le Tribunal fédéral a ainsi approuvé le recours de notre association et annulé le jugement du Tribunal administratif fédéral. Dans un jugement sans précédent, il reconnaît que la surveillance du réseau câblé constitue une forme de surveillance de masse, sans motif et concernant potentiellement qui que ce soit. Il reconnaît qu'une telle surveillance de masse porte atteinte aux droits fondamentaux d'un très grand nombre de personnes, et que les concernés doivent disposer d'une protection juridique efficace. Dans ce contexte, il constate expressément que scanner électroniquement des données constitue une atteinte au secret des télécommunications et au droit à l'autodétermination informationnelle, qui sont protégés par la Constitution fédérale et la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Le Tribunal fédéral a en outre reconnu que l'arrêt de l'exploration du réseau câblé ainsi que l'exploration radio est le seul moyen de garantir une protection efficace des droits fondamentaux des requérants.

Le Tribunal administratif fédéral doit maintenant examiner si la reconnaissance par radio et par câble viole nos droits fondamentaux. Devant le Tribunal administratif fédéral, et pour la première fois, le SRC s'est prononcé de manière un peu plus détaillée sur le mode de fonctionnement d'Internet et sur l'exploration du réseau câblé qui va avec. Il a ainsi tenté de donner à nouveau l'impression que seules certaines régions du monde étaient surveillées et pas les communications suisses. Dans sa réponse, Société Numérique a réfuté ces affirmations en s'appuyant sur des exemples simples. À présent, le Tribunal ad-

ministratif fédéral a beaucoup de questions à poser au service de renseignement et à d'autres organisations étatiques impliquées. Les échanges écrits en relation avec cette affaire devrait nous occuper encore un certain temps. Cela devrait aussi permettre d'accéder à de nouvelles informations.

Ainsi, dans l'une des rares réponses accessibles, le service de renseignement admet ce que l'on appelle des «recherches rétroactives». Cela signifie que les flux de données sur Internet ne sont pas seulement recherchés en temps réel selon des mots-clés prédéfinis, mais également enregistrés dans une base de données. Cette conservation des données par les services secrets permet de rechercher à nouveau les mêmes flux de données ultérieurement. Les quantités de données concernées, les connexions Internet («câble») et les entreprises de télécommunication concernées, ainsi que le fonctionnement d'éventuels filtres, restent toutefois obscurs.

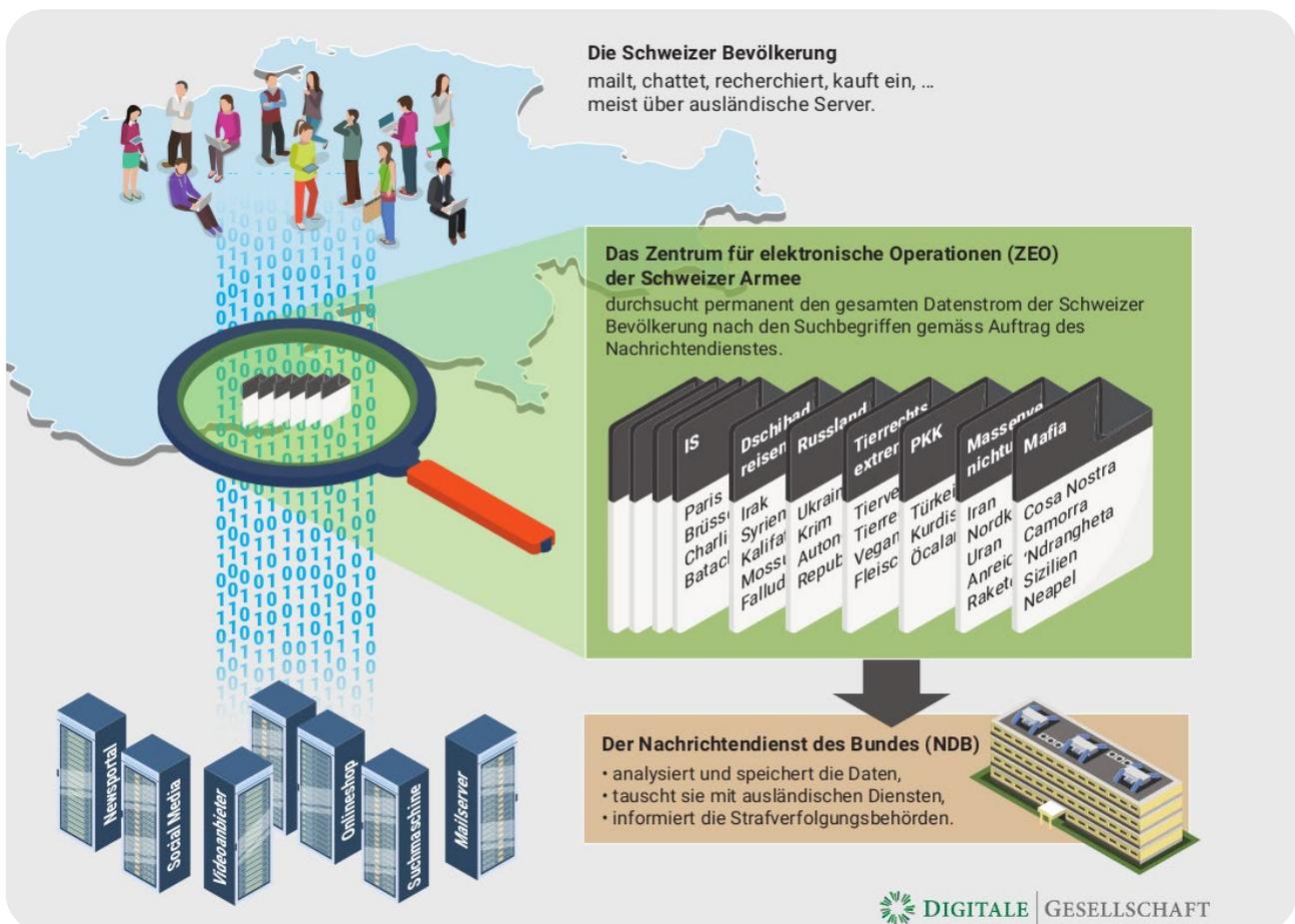


Au dossier exploration du réseau câblé (en allemand)

Plainte contre la conservation des données

Une conservation de données indépendamment de tout soupçon est contraire au droit au respect de la vie privée. Elle a des effets négatifs sur la liberté d'expression et de réunion. En conséquence, la Cour constitutionnelle fédérale allemande l'a déclarée inadmissible en 2010. Depuis, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rejeté à six reprises la surveillance de masse sans motif et indépendamment de tout soupçon. En 2018, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a également déclaré que ce qui, selon la CJUE, est contraire à la Charte des droits fondamentaux de l'UE, n'est pas non plus compatible avec la CEDH.

Pour le Tribunal fédéral, en revanche, la fin justifie les moyens: le législateur suisse a opté pour un système de conservation générale et complète des données. Si elle était limitée ainsi en Suisse, une surveillance de masse telle qu'elle existe dans sa forme actuelle ne pourrait plus avoir lieu. Ainsi, en mars 2018, le Tribunal fédéral n'a que partiellement admis notre recours contre la conservation de données sans



motif et indépendamment de tout soupçon (comme on pouvait s'y attendre). La Suisse n'ayant pas de cour constitutionnelle, nous avons porté notre recours devant la CEDH à Strasbourg à l'automne 2018.

Cette question n'a pas fait de bruit avant que la Suisse soit invitée à présenter sa position jusqu'au 13 mars 2023. Dans sa réponse, la Suisse postule qu'il faut distinguer la question du droit administratif de la question de procédure pénale. Dans cette procédure, il ne s'agit «que» du stockage des données par les services Internet, téléphoniques et postaux, et non de l'accès aux informations stockées par les autorités de poursuite pénale et les services secrets. Nous avons contesté avec véhémence cette présentation trompeuse et minimisante, car la conservation des données a lieu dans un but précis: l'accès des services secrets et des autorités de poursuite pénale. Ce but ne doit pas être perdu de vue lors de l'évaluation de la proportionnalité de la conservation des données.

Dans sa prise de position, la Suisse, représentée par l'Office fédéral de la justice (OFJ), nie également les effets dissuasifs. Or, de tels «chilling effects» résultent déjà de la conservation des données et sont bien documentés. Il n'est pas non plus exclu que les données soient utilisées abusivement à d'autres fins. Les diverses fuites de données au sein des autorités et des entreprises fédérales n'inspirent pas confiance. Pour l'OFJ, en revanche, la fin justifie les moyens: «Pour une surveillance rétroactive, il est donc nécessaire d'enregistrer le plus grand nombre possible de données marginales différentes».

Bien que la CEDH estime que cette décision sera d'une grande importance, un jugement n'est pas attendu avant 2025.



Au dossier conservation des données
(en allemand)

Protection des données

La nouvelle loi fédérale sur la protection des données (nLPD) est entrée en vigueur le 1er septembre 2023, soit six ans après le début des débats au Parlement. La menace de suridentification encourue à cause de la loi sur l'identité électronique (voir ci-dessous) montre que celle-ci n'est pas en mesure de répondre aux défis actuels. Comme les obstacles au traitement des données sont insuffisants, la nouvelle loi sur la protection des données ne peut pas protéger contre les contrôles d'identité abusifs.

Nous avons donc présenté, lors de l'édition 2023 du festival de la protection des données, un nouveau concept de protection des données qui

ouvre la voie. Ce concept s'attaque aux lacunes de la législation actuelle en matière de protection des données en se concentrant sur les conséquences de l'utilisation des données. En tant que loi sur les données à proprement parler, le concept va au-delà de la protection des données. Il crée également un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle et offre une solution pour la réutilisation des données. Le nouveau concept responsabilise ainsi concrètement les personnes qui traitent les données et rétablit ainsi la confiance dans l'utilisation des données.



Au concept Protection des données
(en allemand)



© Kathrin Schulthess

Identification biométrique

En 2021 déjà, nous avons lancé avec Amnesty International Suisse et AlgorithmWatch CH la campagne «Stop à la reconnaissance faciale» qui revendique l'interdiction de la reconnaissance faciale automatique et de la surveillance biométrique de masse en Suisse. Huit villes et cantons ont depuis décidé d'interdire la reconnaissance faciale ou sont en train d'en discuter. Les efforts déployés dans les villes et les cantons montrent que notre demande d'interdiction a été entendue par la politique suisse.

Le sondage smartvote le confirme clairement: environ 80% des personnes qui se sont présentées aux élections fédérales sont favorables à une interdiction de la reconnaissance faciale automatique dans l'espace public. Dans tous les partis, à l'exception de justesse de l'UDC, une majorité rejette cette forme de surveillance de masse. Il est maintenant temps de porter cette revendication au niveau national.

Notre campagne contre la surveillance des flux de visiteurs dans les gares, suite à l'appel d'off-

res des CFF pour un tel système, a mobilisé plus de 17'000 personnes en quelques jours. La pétition a donné lieu à un dialogue constructif avec les CFF. Suite à l'opposition du public, l'entreprise a retiré l'appel d'offres et a préféré opter pour un système qui se limite à une «carte thermique» sans enregistrer le flux de personnes. Il s'agit d'un succès important.



A la campagne Non à la reconnaissance faciale



De gauche à droite: Andreas Stuber (responsable Communication CFF), Alexis Leuthold (responsable Gérance CFF), Alexander Muhm (responsable Immobilier et membre Direction du groupe CFF), Erik Schönenberger (Directeur Société Numérique), Angela Müller (Directrice AlgorithmWatch CH)

Systèmes de décisions automatisés

Les systèmes de décisions automatisés (ADMS pour «automated decisionmaking systems») font leur entrée dans le quotidien suisse, par exemple comme mécanisme d'analyse dans les réseaux sociaux ou comme aide à la sélection de candidats dans des processus de recrutement. Des questions se posent alors: discriminations, désavantage systématique, potentiel de manipulation, importance sociale de ces technologies. C'est pourquoi Société Numérique a publié en février 2022 une prise de position détaillée à ce sujet. Elle comprend notamment une proposition concrète pour un cadre juridique.

Cette prise de position a un caractère pionnier et nous a ouvert des portes: en 2023, nous avons assisté comme observateurs aux négociations et

avons soumis des propositions. En 2024, le Conseil de l'Europe souhaite adopter une convention correspondante.

Nous avons en outre publié en 2023, avec AlgorithmWatch CH, CH++, opendata.ch et Pour Demain, une déclaration de la société civile qui demande une réglementation de l'intelligence artificielle et des systèmes de décisions automatisés en Suisse. Un cadre légal est nécessaire pour assurer la sécurité juridique et l'innovation d'intérêt général relatives à ces technologies.



Au dossier Systèmes de décisions automatisés et IA (en allemand)

Sécurité des données

En 2023, la révision de la loi sur la sécurité de l'information (LSI) a été discutée et adoptée par le Parlement. Avec cette adaptation, le Conseil fédéral et le Parlement veulent notamment introduire une obligation d'annonce des «cyberattaques» pour les entités exploitant des infrastructures critiques. Cela ne suffit toutefois pas à garantir une sécurité des données suffisante et donc une protection des données adéquate en Suisse.

Nous avons par conséquent demandé, entre autres, une obligation d'annonce pour tous, des normes minimales contraignantes ainsi qu'une «durée de service garantie» des appareils connectés au réseau (produits IoT), pendant laquelle les fabricants sont tenus (dans le cadre d'une extension de la garantie légale) de mettre à disposition de tous les utilisateurs des mises à jour du micrologiciel et de la sécurité de leurs appareils. Malheureusement, le Parlement n'a pas pu se prononcer à ce sujet. L'insécurité des données reste donc d'actualité.

DÉMOCRATIE NUMÉRIQUE, E-GOUVERNEMENT ET INFRASTRUCTURE

E-Voting

Les décisions démocratiques sont très bien acceptées quand une grande partie de la population ayant le droit de vote y participe et comprend comment elles surviennent. C'est la condition pour que les perdants se rallient à des décisions controversées issues de votes très serrés. Pour autant qu'ils puissent sortir avec succès de l'état de concept, des systèmes de vote électronique entièrement vérifiables nécessitent ainsi des mesures techniques et organisationnelles conséquentes. La vérification pré suppose des connaissances techniques étendues, notamment pour les personnes qui votent.

En 2009, la Cour constitutionnelle allemande a interdit l'utilisation d'urne électronique, puisque «un électeur sans connaissance technique particulière doit pouvoir vérifier par lui-même si le vote qu'il

a exprimé a été enregistré de manière non falsifiée pour servir de base au dépouillement ou, en tout cas, à un recomptage ultérieur».

Or, les processus de vote électronique sont encore plus complexes que l'utilisation d'urnes électroniques. La sécurité informatique et la traçabilité du vote sont donc théoriquement déjà exclues d'office.

Nous travaillons en continu sur ce thème, déjà depuis 2013. Dans une prise de position publiée en 2021, nous nous sommes exprimés en détail sur les enjeux techniques, historiques et démocratiques liés au vote électronique. Il est impossible de trouver un juste milieu entre sécurité et légitimité démocratique. Néanmoins, et malgré trois tentatives infructueuses, la Confédération persiste à vouloir développer l'e-voting. Depuis mi-2022, des essais sont à nouveau autorisés. En 2023, certains cantons prévoient de



proposer de l'e-voting pour les élections au Conseil national et au Conseil des États. Vingt ans après ses débuts, ce projet continuera donc malheureusement à nous occuper.



Au dossier E-Voting (en allemand)

Identité électronique (e-ID)

En mars 2021, le peuple suisse a rejeté la loi sur l'e-ID à une écrasante majorité des deux tiers. Nous avons lancé le référendum avec Public Beta après que le Conseil fédéral et le Parlement aient décidé, après une longue préparation, de créer une carte d'identité électronique qui aurait été émise par des entreprises privées, ignorant ainsi toutes les voix demandant une meilleure protection des données et considérant cette tâche comme une mission régaliennne.

Le dimanche de la votation, la conseillère fédérale Karin Keller-Suter, vexée, a certes parlé d'un «pas en arrière» et de la nécessité pour les gagnants de la votation de se bouger. Mais le résultat extrêmement clair de cette votation a jeté les bases d'un changement d'orientation radical. Seulement quelques jours plus tard, une motion pour une «e-ID étatique digne de confiance» a été déposée au Parlement. Nous l'avions préparée avec des parlementaires. Elle a été déposée en six versions et soutenue par tous les groupes politiques. Une telle union – immédiatement après une dure campagne de votation et au-delà des frontières des partis – est unique. Avec ce signe clair, nous voyons un vrai retournement à 180 degrés.

Une nouvelle proposition est désormais sur la table, dont les lignes directrices sont l'autodétermination numérique, le principe de minimisation des données et la protection des données par conception technique. Toutefois, la nouvelle proposition comporte aussi des zones d'ombre: nous risquons à l'avenir de devoir montrer une carte d'identité sur Internet pour des choses tout à fait banales (ce que l'on appelle la sur-identification). Grâce à une large coalition, nous avons réussi à porter ce sujet sur la scène politique. Le nouveau projet de loi contient déjà quelques mesures, mais elles ne sont pas encore suffisantes. Le débat parlementaire à ce sujet est prévu à partir de 2024.



Au dossier identité électronique (e-ID)
(en allemand)

Neutralité du net

La notion de neutralité du net signifie que l'ensemble du trafic de données sur Internet est traité de la même manière. Les fournisseurs d'accès à Internet se comportent de manière neutre vis-à-vis des différentes applications, services et contenus Internet ainsi que des appareils connectés à Internet. Un élément essentiel de la neutralité du net pour l'économie et l'innovation en Suisse est le principe «Innovation without Permission», qui stipule que chacun·e peut participer au développement d'Internet et proposer ses propres services et contenus sans devoir d'abord négocier avec les fournisseurs d'accès.

Depuis 2012, Société Numérique suit les développements politiques liés à la neutralité du Net. Elle s'est engagée de manière déterminante pour que le principe soit inscrit dans la législation suisse, ce qui a été fait en 2019. Depuis 2021, la neutralité du net, ou plutôt l'«Internet ouvert», est prévu par la loi sur les télécommunications (LTC):

Les fournisseurs d'accès à Internet transmettent des informations sans faire de distinction, sur le plan technique ou économique, entre émetteurs, destinataires, contenus, services, classes de services, protocoles, applications, programmes ou terminaux.

Art. 12e al. 1 Internet ouvert de la Loi sur les télécommunications (LTC), modification du 22 mars 2019

Après la période de transition, les services non neutres pour le réseau ont été supprimés en Suisse – même si des interventions ont été nécessaires à cet effet, par exemple auprès de Sunrise.

La neutralité du réseau, inscrite dans la loi depuis 2019, est un succès important et durable. Notre groupe spécialisé veille toutefois à identifier à temps les tentatives de miner la neutralité du réseau.



Au dossier neutralité du net (en allemand)

ACTIVITÉS DE CONSEIL, DE FORMATION ET AUTRES SERVICES

En 2023, Société Numérique s'est engagée de manière accrue dans l'enseignement de bases techniques pour une utilisation responsable des outils numériques. L'accent a été mis sur différents groupes: journalistes, écoliers et grand public sans connaissances spécifiques préalables.

Cours

Nous organisons nos ateliers d'autodéfense numérique depuis de nombreuses années pour une variété d'organisations. Les modules standard comprennent:

- les bases en sécurité informatique;
- la sécurité des messageries instantanées;
- surfer en laissant peu de traces et anonymement;
- chiffrer ses e-mails avec GnuPG.



A l'aperçu des présentations

Guide d'autodéfense numérique

En 2017 déjà, nous avons publié un guide en collaboration avec l'hebdomadaire WOZ et le Chaos Computer Club Suisse. Il traite la protection des données et propose un grand nombre de solutions concrètes sur la manière de protéger sa vie privée sur Internet. Les 22'000 premiers exemplaires ayant été épuisés en peu de temps, nous avons réalisé

une nouvelle édition en 2018. En 2019, le guide a été remanié. 27'000 autres exemplaires ont été imprimés et joints entre autres au journal WOZ. Un portail en ligne a été créé en complément. En 2020, nous avons mis en ligne une traduction en anglais. Depuis, des compléments ponctuels sont régulièrement ajoutés.

Portail:



Anglais:



PDF:



Guide de la durabilité numérique

Depuis 2021, le guide d'autodéfense numérique est complété par un autre sur la durabilité numérique. Il traite du «numérique durable» ainsi que de la «durabilité numérique». Autant la brochure que le site web peuvent être lus dans un sens comme dans l'autre: d'un côté, on y discute de l'empreinte numérique, tandis que de l'autre, on y aborde la manière de concevoir le numérique de la manière la plus durable et respectueuse possible vis à vis des ressources et de la planète. Une version du guide en français est maintenant disponible.

Portail:



Français:



PDF:



Serveur Tor

Le «Tor Project» et les services qui en découlent offrent une communication largement non surveillée, sûre et résistante à la censure. Tor est l'un des rares outils qui protège efficacement contre la surveillance de masse. Il joue un rôle déterminant pour l'autodétermination informationnelle et irremplaçable pour le débat politique dans les États répressifs.

Société Numérique opère des serveurs Tor depuis toujours. Actuellement, nous proposons treize nœuds de sortie sur quatre serveurs, ce qui nous place parmi les entités opératrices les plus performantes au monde.

Résolveur DNS

Depuis début 2019, nous proposons au public des résolveurs DNS via les voies de communication chiffrées DNS-over-TLS (DoT) et DNS-over-HTTPS (DoH). Les résolveurs DNS n'enregistrent pas de données utilisateur dans les fichiers journaux et n'ont pas de listes de blocage. Nous offrons ainsi une alternative aux opérateurs commerciaux. Notre configuration est publiée sur GitHub.

Les serveurs redondants sont conformes à la DoH Resolver Policy de Mozilla. Dans ce cadre, nous publions un rapport annuel de transparence.

La croissance de la demande pour ce service nous a poussés à migrer d'une infrastructure virtuelle à des machines physiques en 2023.



En savoir plus sur les résolveurs DNS
(en allemand)

Générateur en ligne de lettre pour les demandes d'accès à ses données personnelles

Un des principes essentiels de la protection des données est le droit d'accès. Toute personne doit pouvoir avoir accès aux données qui la concernent et savoir à quelles fins, comment et où ces données personnelles sont traitées et exploitées. En outre, elle peut exiger la correction de données erronées ou les faire effacer. Le droit d'accès permet aux personnes concernées d'exercer efficacement leur droit à la protection des données.

Société Numérique propose depuis 2021 un générateur en ligne qui permet de créer différents types de demandes d'accès. Il est par exemple possible de demander en quelques clics les données que les fournisseurs de téléphonie mobile enregistrent sur notre comportement en matière de communication et de mobilité. On peut aussi demander aux caisses d'assurance maladie les données relatives

à sa santé ou se procurer les données relatives à sa solvabilité auprès de bases de données spécialisées.

En 2023, le générateur a été mis à jour et complété. Il se base désormais sur la nouvelle loi sur la protection des données, entrée en vigueur le 1er septembre. Il permet également d'effectuer un suivi en cas de réponses incomplètes ou d'absence de réponse et de faire corriger et supprimer ses données.



Au générateur en ligne de lettre pour les demandes d'accès à ses données personnelles (en allemand)

Podcast du Net

Depuis le début de l'année 2022, nous mettons en perspective les thèmes politiques actuels en lien avec la numérisation de la société dans notre podcast en allemand, le «Netzpodcast». Cela comprend notamment la protection des données et la surveillance, le libre accès à l'information, la participation politique, la sécurité des données et la démocratie numérique. Nous portons un regard critique sur la politique du Net en tant que représentants de la société civile. Le podcast paraît toutes les trois semaines et est disponible sur toutes les plateformes habituelles. Les co-hôtes sont Erik Schönenberger, Jörg Mäder, Rahel Estermann et Florian Wüstholtz.



Au podcast du Net (en allemand)



RENCONTRES ET ÉVÉNEMENTS

Congrès d'hiver

Fin février 2023 s'est tenue pour la sixième fois l'événement-phare de Société Numérique en Suisse. Ce rendez-vous a rassemblé 400 activistes, hackers et adeptes autour des thèmes des technologies de l'information et de réseaux et de leur impact sur notre société.

Le programme varié comportait 30 discussions et présentations avec des participants aux contributions très précieuses. Parmi les thèmes politiques, il y avait notamment la réglementation des systèmes de décision automatisée (ADMS, Automated Decision Making), la réglementation des plateformes numériques ainsi que l'avenir de l'e-ID et de Justitia 4.0. Parmi les thèmes juridiques, des personnes d'expérience et des scientifiques ont parlé entre autres de l'initiative prévue pour la protection des données, du dossier électronique du patient, de la sécurité du cloud et de la cyber-éthique. Des thèmes classiques comme l'infrastructure numérique, les failles de sécurité, la surveillance et la démocratie virtuelle étaient également au programme du Winterkongress.

L'édition 2024 du Congrès d'hiver se tiendra les 1er et 2 mars 2024, au Casino-Théâtre de Winthertour.

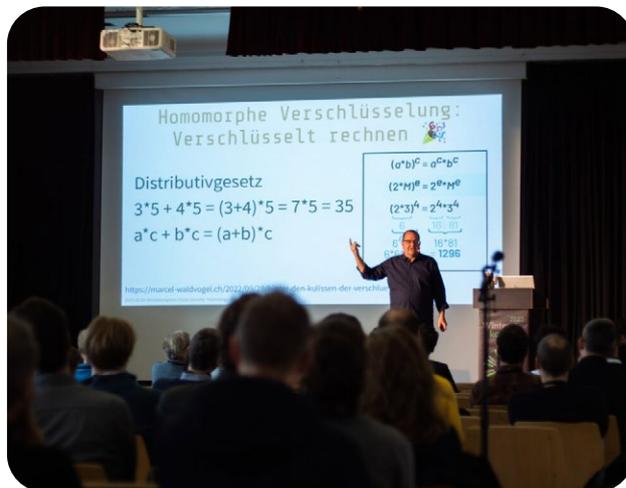
 En savoir plus sur le congrès d'hiver (en allemand)

Rencontres de printemps et d'automne

Les rencontres de printemps et d'automne sont en quelque sorte les «sessions parlementaires» de Société Numérique. Ces rencontres sont ouvertes à tous les membres et à toutes les personnes intéressées invitées afin de présenter et de discuter ensemble des thèmes actuels. Outre un thème principal et quelques brèves contributions, les activités des groupes de travail de l'association sont toujours au centre des débats.

Les groupes spécialisés sont également formellement créés (ou dissous) à cette occasion. C'est dans ces groupes spécialisés que le travail de fond s'effectue. Les groupes désignent deux responsables et s'organisent par eux-mêmes. Les groupes sont responsables de la communication interne et externe sur leur thème et sont soutenus par la direction du domaine spécialisé et le secrétariat.

Cette année se dérouleront les 25e et 26e éditions des rencontres. La prochaine rencontre aura





lieu simultanément le 4 mai 2024 à la Bitwäscherei à Zurich et à la Powerhouse de Lausanne ainsi qu'en distanciel.

Politpulse

Société Numérique est née d'une association ouverte de groupes et d'individus intéressés par les défis politiques liés à un monde de plus en plus connecté et engagé pour la société civile qui soit numérique et critique. Depuis la première rencontre de 2011, il y en a eu régulièrement d'autres (voir ci-dessus). À l'avenir, elles doivent aussi servir à la mise en réseau des différentes organisations actives dans les domaines qui nous intéressent et de la société civile.

Depuis 2011, Société Numérique et son environnement ont toutefois bien évolué. De plus en plus de développements et d'interventions politiques concernent les droits numériques fondamentaux, les droits de l'homme ou les droits des consommateurs: la loi sur les jeux d'argent contient des blocages de sites, un projet financier prévoit une possibilité d'exploitation centralisée de données de connexion, la propagation du coronavirus est contrôlée au moyen

d'applications de traçage des contacts et la révision de la loi sur les douanes menace d'entraîner une nouvelle surveillance de masse lors du passage des frontières. De telles avancées et évolutions doivent être systématiquement identifiées, analysées, classées par ordre de priorité et traitées.

C'est pourquoi nous avons mis en place le projet Politpulse avec le soutien de la Fondation Mercator Suisse. Politpulse aide les organisations de la société civile concernées à traiter les affaires et les thèmes à l'aide d'outils appropriés. Il en résulte des positions communes et des informations pour la politique, comme des prises de position et des réponses à des consultations. La mise en réseau sert également à identifier les thèmes non pris en compte pour développer une politique proactive.

Le réseau compte actuellement plus de trente organisations. Des rencontres ont lieu trois fois par an. Depuis 2023, une équipe de base fait le point tous les mois.

Soirée politique du Net

Une fois par mois (généralement le troisième jeudi du mois), des hackers, des activistes et des personnes intéressées se rencontrent lors de cette soirée au forum Karl der Grosse à Zurich. L'accent est mis sur les échanges autour de enjeux liés aux technologies de l'information et des réseaux ainsi que de leurs répercussions sur notre société. L'introduction et la discussion animée sont retransmises en direct. Les enregistrements peuvent être consultés en ligne.

Sept événements ont eu lieu en 2023 abordant des questions telles que les cheveux de Troie d'État, l'intelligence artificielle ou la souveraineté numérique. Le public était très varié. Ces soirées complètent avantageusement le Congrès d'hiver.



En savoir plus sur la Soirée politique du Net (en allemand)

Midis du Net

Depuis de nombreuses années maintenant, nous partageons un repas une fois par mois. Ces rencontres locales de l'association sont l'occasion d'échanges informels. Les midis du Net sont aussi organisés depuis 2023 à Neuchâtel, en plus de Bâle, Berne, Bienne, Lausanne, Lucerne et Zürich.

Rencontres politiques du Net

Pour les personnes qui ne peuvent pas se rendre à un déjeuner, nous ouvrons depuis 2022 les

portes de la Bitwäscherei à Zürich chaque semaine, le jeudi soir à partir de 18 heures pour une rencontre décontractée entre membres de l'association.

C'est l'occasion de se retrouver pour travailler dans les groupes thématiques, de prendre part à des discussions animées et passionnantes. Bien entendu, ce temps de rencontre est également ouverte aux personnes qui souhaitent faire plus ample connaissance avec Société Numérique, ses membres et ses thèmes.

Jeunesse hacke

Du 20 au 22 octobre 2023, nous avons organisé à Zurich un hackathon qui s'adresse aux jeunes à partir de 12 ans. Les 17 participantes et participants ont développé cinq projets impressionnants avec l'aide de 18 mentors bénévoles et 8 membres d'équipe sur des thèmes tels que l'autodéfense numérique, l'éthique, le droit et la technologie. Les résultats créatifs comprenaient des jeux, un spectacle de lumière LED, un calendrier d'événements régionaux et un calculateur de compensation de la pollution.

Le hackathon a été un véritable succès, c'est pourquoi nous travaillons à pérenniser et à développer ce format. L'objectif est d'organiser le hackathon une à deux fois par an et de réitérer dans d'autres villes suisses en fonction de l'intérêt. Nous souhaitons aussi offrir aux jeunes le soutien nécessaire une fois par mois pour qu'ils puissent continuer à développer leurs projets à la Bitwäscherei, accompagnés par leurs mentors.



RELATIONS PUBLIQUES

Manifestations et tables rondes

En tant que voix critique et compétente, nous sommes régulièrement invités à des manifestations et à des tables rondes. L'an passé, l'association a par exemple participé à plusieurs tables rondes sur l'e-ID et la réglementation de l'intelligence artificielle.

Dans les médias

Les activités de l'association ont été mentionnées dans plus de cent articles en 2023. Nous nous sommes exprimés en tant qu'entité experte sur différents thèmes dans les journaux et émissions comme la NZZ, Echo der Zeit, Tages-Anzeiger, Republik. Notre voix trouve aussi son écho dans les médias francophones comme Le Temps et l'ICT Journal.



A l'écho médiatique (en allemand)

SECRETARIAT

Administration

Le secrétariat de l'association soutient et coordonne le travail bénévole des groupes de travail et assure le transfert de connaissances dans le cadre de projets à long terme. Il s'occupe d'une grande partie de l'administration et anime la communauté. L'équipe est responsable de la communication interne et externe. Elle s'occupe aussi du financement.

Le secrétariat est aujourd'hui dirigé à plein temps par Erik Schönenberger, après qu'il ait exercé cette activité à titre bénévole pendant de nombreuses années. Depuis 2021, il est secondé par Gian-Maria Daffré, qui s'occupe principalement du «back office». L'équipe est soutenue pour les questions juridiques par la juriste Anna Walter. En 2022, nous avons pu continuer à développer le secrétariat: depuis novembre, Mia Gujer (campagne et communication) et Salvatore Pittà (financement et communication) ont rejoint l'équipe.

Fin 2023, le secrétariat comptera donc 3,3 ETP (équivalent temps plein). Par rapport aux activités de l'association, il reste nettement sous-doté. L'objectif est de le faire passer à moyen terme à une dizaine de personnes (8 ETP) afin d'atteindre un niveau adéquat. Parallèlement, les structures bénévoles sont à renforcer dans les mêmes proportions.

Suisse romande

Nos activités en Suisse romande se sont renforcées en 2023. Les Midis du Net se sont régulièrement déroulés à Bienne, Lausanne et Neuchâtel. Genève suivra en 2024. À Lausanne, nous louons les locaux de la SDMB (Société de Développement de Marterey-Bugnon et environs) le premier vendredi de chaque mois afin de l'utiliser comme bureau et salle de réunion. Fin août, une première conférence sur le thème de la durabilité numérique y a déjà eu lieu suivie du kick-off des activités en Suisse romande en septembre avec une douzaine de participantes et participants afin d'informer sur les activités de Société Numérique, d'identifier les besoins et les attentes des participants et de définir quelques points forts des activités pour 2024.

Le groupe spécialisé «Romandie» apporte son soutien en traduisant l'infolettre, les publications sur les médias sociaux, une sélection d'articles de blogs ainsi que certaines pages d'information sur le site web societe-numerique.ch. De nouveaux projets prévus en 2024 viendront renforcer l'implication de cette région.

Développement de l'organisation

Nous nous sommes dédiés depuis plus d'une année à la refonte de notre organisation. Plus de 100 ateliers ont donné l'opportunité à 20 personnes de contribuer à la réorganisation de Société Numérique. Dans ce cadre, nous avons d'abord adopté une charte et élaboré des objectifs stratégiques et opérationnels. En 2023, les domaines des structures, de la stratégie de communication, de la stratégie de financement et du renforcement de la communauté ont bénéficié de ce renouvellement organisationnel.

En 2023, nous avons également lancé le projet «Gestion d'impact». Nous souhaitons ainsi associer notre modèle d'impact à une planification de projet afin de pouvoir agir le plus efficacement possible.

Financement

Pour que Société Numérique puisse avoir plus d'impact, une croissance ciblée et une utilisation efficace des ressources sont nécessaires. La première pierre a été posée par le projet de développement organisationnel, qui s'est achevé avec succès à l'automne 2022 (voir ci-dessus). Dans ce cadre, un plan financier sur sept ans a été établi. Il suppose une croissance constante du chiffre d'affaires et du total du bilan. Les piliers de financement sont premièrement les cotisations des membres, deuxièmement les dons individuels et troisièmement le soutien des institutions. Il a été décidé que ces trois piliers devaient se développer à terme de manière égale. Une subvention individuelle de la fondation Mercator nous aide à obtenir la sécurité de planification nécessaire et un coup de pouce décisif pour les années 2023 à 2025.

Nous n'avons pas pu augmenter les cotisations des membres au cours de la première année d'entrée en vigueur. Nous considérons que la croissance de 5'000 francs – alors que la tendance du nombre de membres est à la baisse pour de nombreuses autres associations – est une bonne base pour pouvoir à nouveau croître grâce à de nouvelles mesures comme l'organisation régulière de Jugend hackt notamment, d'un projet visant à renforcer la présence en Suisse romande et d'une attention accrue et continue portée à la diversification de la structure de nos membres.

En 2023, nous avons lancé notre propre plateforme de financement participatif (crowdfunding) comme nouvel élément essentiel de la collecte de dons individuels. Nous avons fait nos premières ex-

périences avec ce nouvel outil lors d'une campagne de financement de nos serveurs Tor et résolveurs DNS (voir ci-dessus), qui nous a permis de récolter 14'000 francs grâce à 140 donatrices et donateurs. La deuxième campagne a été consacrée au financement de nos procédures juridiques stratégiques (voir Plainte contre l'exploration du réseau câblé et Plainte contre la conservation des données) et nous a permis de récolter 26'500 francs grâce à 130 donateurs. Après déduction des frais pour 2023, les deux montants ont été attribués comme capital affecté pour les années suivantes. En ajoutant les dons individuels collectés de manière traditionnelle, on obtient près de 17'500 francs de recettes supplémentaires pour ce pilier par rapport au budget.

Enfin, nous sommes parvenus à augmenter et diversifier les recettes provenant des soutiens d'institutions. Aux subventions de la fondation Mercator pour le développement de l'organisation (250'000 francs), de la Wirkungsakademie (15'000 francs) mentionnées ci-dessus et aux subventions déjà obtenues l'année précédente pour le Winterkongress 2023 (16'500 francs), sont venues s'ajouter des subventions de projets pour notre nouveau concept de protection des données (26'000 francs) et pour Jugend hackt (38'000 francs), pour lesquelles nous avons pu convaincre cinq nouvelles institutions.

Le bénéfice s'élève à 56'000 francs au bouclage annuel. Le bilan augmente lui de 110'500 francs. Ces deux valeurs sont nécessaires pour garantir nos liquidités, compte tenu de la croissance prévue, même après 2025. La répartition des recettes par pilier montre que les deux premiers piliers de financement ont connu une croissance plus lente que le troisième. Dans les années à venir, il sera donc crucial de se concentrer sur les membres ainsi que les donations individuelles.

ORGANISATION

Comité

- Claudia Schreiber
- Lorenz Schori
- Patrick Stählin
- Rahel Estermann
- Salome Zehnder
- Simon Gantenbein
- Viktor Györfy
- Organe de révision
- Hans-Peter Oeri
- Pat Andrea Mächler

Secrétariat

- Anna Walter
- Erik Schönenberger
- Gian-Maria Daffré
- Mia Gujer
- Salvatore Pittà

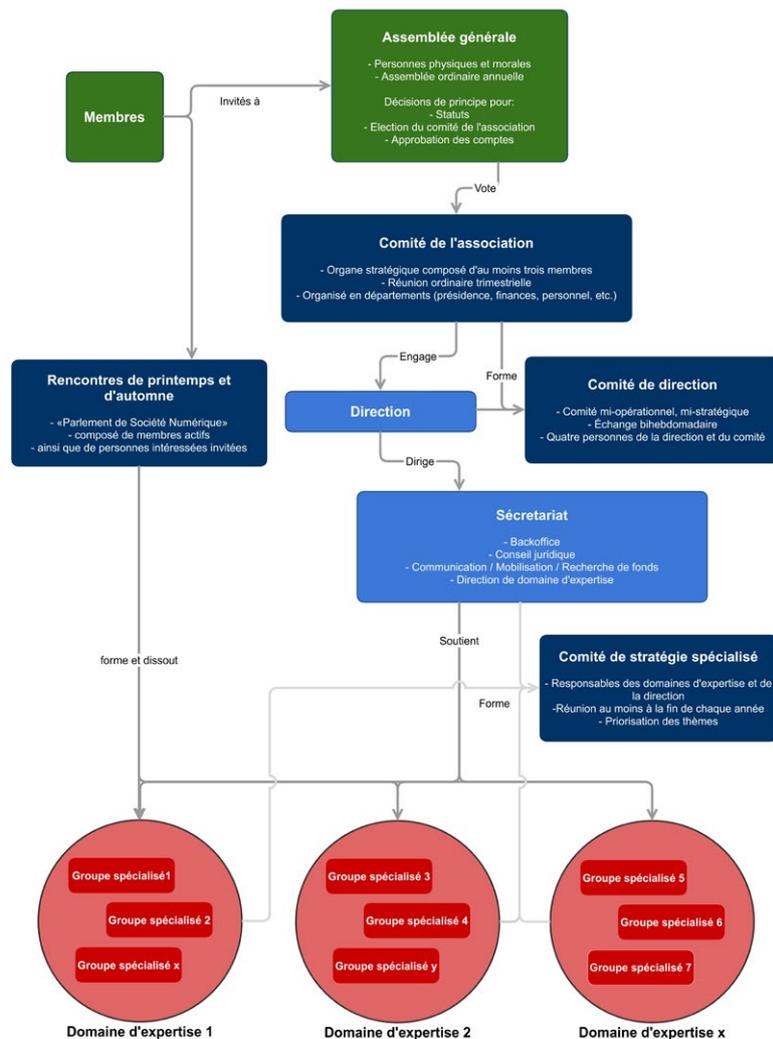
Service de presse

- Martin Steiger

Forme juridique

- Association de droit suisse
- Exonération fiscale du fait de son statut d'utilité publique

Structure



COMPTES ANNUELS 2023

Société Numérique en 2023

1'050 membres, dont 100 actives et actifs 18 organisation

CHF

Revenus	498'544.88
Cotisations	68'315.01
Dons	77'156.47
Contributions de soutien	336'000.00
Prestations de services	18'656.40
Déductions	-1'583.00

Dépenses	432'556.59
Frais de personnel, interne	296'147.15
Frais de personnel, externe	25'748.99
Prestations de services	77'507.25
Administration et fonctionnement	33'153.20

Bénéfice	65'988.29
-----------------	------------------

(Comptes provisoires, état au 05.02.2024)

Bilan**Actifs**

Actifs circulant

Liquidités	285'782.84
Actifs de régularisation	15'510.11
Total actifs	301'292.95

Passifs

Capitaux étrangers à court terme

Passifs de régularisation	40'959.47
---------------------------	-----------

Capital de fonds

Dons affectés	43'918.18
---------------	-----------

Fonds propres

Actifs de l'association	150'427.01
Bénéfice	65'988.29
Total passifs	301'292.95

(Comptes provisoires, état au 05.02.2024)

Le montant total des dons collectés s'élève à CHF 117'653.06, dont CHF 44'115.18, moins CHF 3'618.59 de frais de campagne de crowdfunding (personnel), ont été affectés au capital du fonds conformément aux objectifs définis.

Capital de fonds

	Effectif 1.1.2023	Attributions	Utilisation	Modification	Effectif 31.12.2023
Serveurs Tor & DNS	0.00	17'027.41	2'704.54	14'322.87	14'322.87
Procédures judiciaires stratégiques	17'419.20	23'427.15	11'292.01	12'135.14	29'554.34
Jeunesse hacke	0.00	42.03	1.06	40.97	40.97
Total	17'419.20	40'496.59	13'997.61	26'498.98	43'918.18

AIDES ET DONNS

Dons et prestations en nature d'institutions:

Amnesty International Suisse	Partenariat	5'000
Benevity	Dons	6'066.15
Chaos Computer Club e.V.	Congrès d'hiver 2023	9'382.43
Christoph Merian Stiftung	Concept de protection des données	26'000
CommunityRack.org	Résolveur DNS	2 serveurs virtuels
Gemeinnütziger Fonds der Bildungsdirektion des Kantons Zürich (Lotteriefonds)	Jeunesse hacke	10'000
Hasler Stiftung	Jeunesse hacke (garantie contre le déficit)	10'000
Human Rights Watch	Exploitation des noeuds de sortie Tor	3'639.50
Init7	Congrès d'hiver 2023	Uplink
Init7	Don	5'555
Karl der Grosse	Soirée politique du Net	Location
Stiftung Mercator	Développement organisationnel	250'000
Stiftung Mercator	Académie de l'impact	15'000
Nine Internet Solutions AG	Un serveur Tor à prix réduit	360
Rote Fabrik	Congrès d'hiver 2023	7'000
Fondation «Perspectives» (de Swiss Life)	Jeunesse hacke	8'000
Fondation SWITCH	Deux serveurs Tor	2 serveurs
Ticketpark GmbH	Congrès d'hiver 2023	Système de billetterie
WOZ Wochenzeitung	Partenaire média Congrès d'hiver et Soirée politique du Net	9'631.40

Merci beaucoup pour votre soutien !

IMPRESSUM

Société Numérique
4000 Bâle
Suisse

office@digitale-gesellschaft.ch
7EC7 496F 10AF D8D5 04B0
0B9C 202C 8998 CCEB FB34

www.digitale-gesellschaft.ch

Compte postal: 61-177451-1
PostFinance AG, 3030 Bern
CH15 0900 0000 6117 7451 1
POFICHBEXXX

Avril 2024

